

RENCONTRES NATIONALES des mixités

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES FAMILLES

Mise en place d'une tarification différenciée de la contribution des familles

Retour d'expérience de l'enseignement catholique de la Sarthe

Mise en place d'une tarification différenciée de la contribution des familles

- Le contexte diocésain (années 2000)
 - Maillage rural (peu dense) de petits établissements (10 000 élèves) et quelques gros établissements de ville (10 000 élèves)
 - Modèle d'ouverture à tous, avec une gestion à moindre coût
 - Quelques établissements d'excellence
 - Solidarité économique diocésaine forte, basée sur la valorisation d'un patrimoine (non renouvelable) et une redistribution des gros vers les petits établissements (fonds de solidarité et mutualisation)
- Le contexte pour les établissements
 - Beaucoup d'élèves non financés en 1^{er} degré (hors communes, maternelles)
 - Un niveau de contributions des familles modiques
 - L'effort à l'immobilier comme variable d'ajustement de l'équilibre économique ⇒ zéro !

Mise en place d'une tarification différenciée de la contribution des familles

- Une volonté partagée

- Maintenir le maillage territorial
- Développer les mécanismes de solidarité

⇒ Déclaration du CODIEC en mars 2016 préconisant l'instauration des contributions au quotient familial pour tous les établissements

- Les objectifs

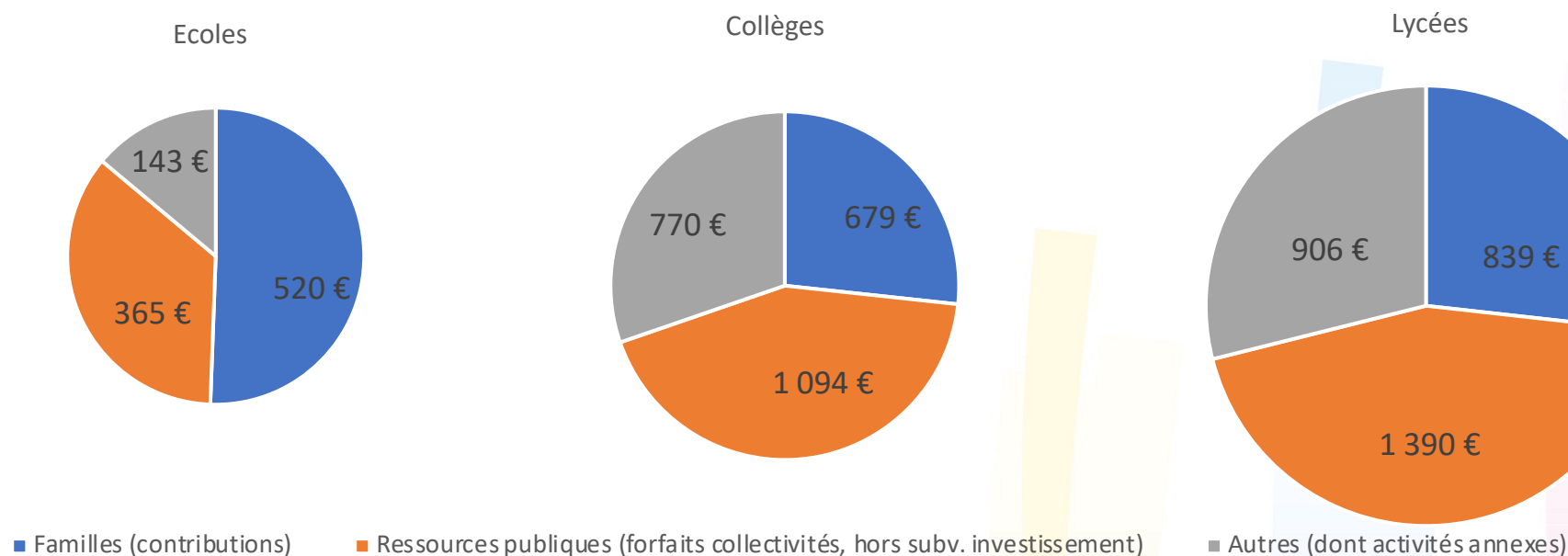
- Accroître les ressources des établissements
- Développer la solidarité :
 - au sein de l'établissement : une tranche basse de tarif accessible à toutes les familles
 - au niveau du réseau : accès à la solidarité diocésaine sous condition de l'avoir initiée dans l'établissement

Mise en place d'une tarification différenciée de la contribution des familles

- Moyens mis en place
 - L'expérience d'établissements précurseurs :
 - Tarification basée sur des données objectives (Quotient ou Avis d'imposition)
 - Un écart significatif entre tarif mini et maxi (x2 à x4)
 - Une commission diocésaine qui a proposé une méthodologie
 - basée sur l'exemple des établissements précurseurs
 - basée sur la connaissance des familles accueillies (données CSP)
 - Adaptée au contexte économique du territoire (données INSEE)
 - Laisser du temps aux établissements
 - Souplesse dans les critères d'accès à la solidarité diocésaine
 - Favoriser la cohérence entre établissements d'un même bassin
 - Eviter la concurrence tarifaire

Mise en place d'une tarification différenciée de la contribution des familles

- La situation actuelle
 - 2/3 des OGEC 72 pratiquent une tarification différenciée selon les revenus des familles
 - L'application du barème différencié accroît les recettes « familles » de 15% à 20%
 - Aucune famille n'a quitté un établissement pour cette raison



Mise en place d'une tarification différenciée de la contribution des familles

- Une grille tarifaire type au Mans (année 23-24)

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	COLLEGE			ECOLE		
		Contribution familiale	Frais Fixes	Total	Contribution familiale	Frais Fixes	Total
1	Inférieur à 4 130€	24.13	33.47	57.60	16.99	21.31	38.30
2	De 4 131 € à 6 190 €	31.82	33.47	65.29	31.13	21.31	52.44
3	De 6 190€ à 9 280 €	48.11	33.47	81.58	43.39	21.31	64.70
4	De 9 280 € à 11 340 €	57.96	33.47	91.43	51.16	21.31	72.47
5	De 11 341 € à 14 430 €	69.32	33.47	102.79	60.93	21.31	82.24
6	De 14 431 € à 17 520 €	82.08	33.47	115.55	72.10	21.31	93.41
7	Supérieur à 17 520 €	96.22	33.47	129.69	86.17	21.31	107.48

- Justificatif demandé : avis d'imposition N-1 ou Tarif maxi sans justificatif
- Remise supplémentaire : à partir du 3^e enfant
- Activités annexes (cantine, étude,) : tarif identique pour toutes les familles (réductions à discrétion du chef d'établissement ou caisse de solidarité à solliciter)

Mise en place d'une tarification différenciée de la contribution des familles

- La grille tarifaire différenciée est-elle la réponse à tout ?

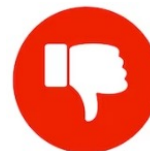
- Impact sur les recettes

OUI à effet immédiat si on connaît bien nos familles



- Traitement administratif

Etude en amont, mise en place, actualisation



- Confidentialité des données

Sécurisation, RGPD, relation aux familles



- Diversification des familles

Un quartier fragile reste un quartier fragile

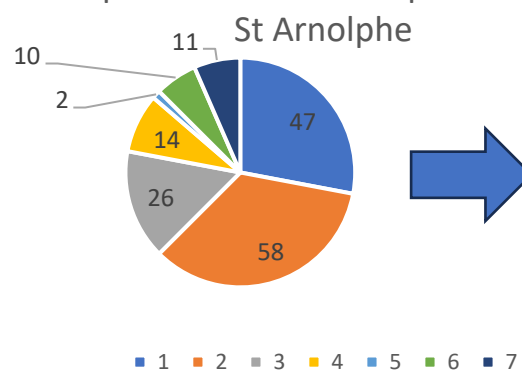


Mise en place d'une tarification différenciée de la contribution des familles

- La grille tarifaire répond-elle à toutes les attentes ?

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	COLLEGE			ECOLE		
		Contribution familiale	Frais Fixes	Total	Contribution familiale	Frais Fixes	Total
1	Inférieur à 4 130€	24.13	33.47	57.60	16.99	21.31	38.30
2	De 4 131 € à 6 190 €	31.82	33.47	65.29	31.13	21.31	52.44
3	De 6 190€ à 9 280 €	48.11	33.47	81.58	43.39	21.31	64.70
4	De 9 280 € à 11 340 €	57.96	33.47	91.43	51.16	21.31	72.47
5	De 11 341 € à 14 430 €	69.32	33.47	102.79	60.93	21.31	82.24
6	De 14 431 € à 17 520 €	82.08	33.47	115.55	72.10	21.31	93.41
7	Supérieur à 17 520 €	96.22	33.47	129.69	86.17	21.31	107.48

Répartition des élèves par tranche



2/3 des familles en tr. 1 ou 2
Contribution moyenne 75€

2/3 des familles en tr. 6 ou 7
Contribution moyenne 105€

Répartition des élèves par tranche

